

POLITIQUE DE RETOUR SUR LES TAXES ET LES LOCATIONS DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2019 Territoire non organisé (TNO) MRC du Domaine-du-Roy



MISE EN CONTEXTE

Depuis 2008, la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place une *Politique de retour de taxes dans le TNO*, afin de permettre aux villégiateurs d'obtenir des services de nature municipale, et ce, tant pour des travaux de voirie que pour les matières résiduelles. En 2018, une révision des dépenses admissibles et des procédures a été effectuée.

LE TERRITOIRE D'APPLICATION

La politique de retour de taxes et locations de terrains de villégiature s'applique à l'ensemble du TNO dont le territoire a été divisé aux fins de la politique en huit secteurs. Les limites de ces secteurs ont été établies en fonction de critères géographiques ou d'appartenance (voir la carte au verso).

LES SOMMES DISPONIBLES

Pour l'année 2019, la MRC rendra disponible, pour chacun des secteurs, une somme correspondant à 0,25 \$ par 100 \$ d'évaluation résidentielle (villégiature) imposée à laquelle s'ajoutera une somme correspondant à 25 % des bénéfices nets annuels des baux perçus dans chacun des secteurs.

Chacun des secteurs verra également mise à sa disposition (au prorata de sa richesse foncière) une somme correspondant à 0,125 \$ par 100 \$ d'évaluation imposée, auprès d'autres secteurs d'activité. Le solde de la somme perçue annuellement auprès de ces autres secteurs d'activité (0,125 \$ par 100 \$ d'évaluation) sera réservé à la MRC pour la réalisation de projets ponctuels et/ou urgents.

La somme disponible pour chacun des secteurs et la MRC apparaît au verso.

LES PROJETS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Les projets admissibles à la politique devront être associés aux domaines suivants :

- ✓ l'entretien ou la réparation d'un tronçon de chemins;
- ✓ l'amélioration d'un tronçon de chemins;
- ✓ le remplacement ou la réparation de ponts ou ponceaux;
- ✓ la collecte ou la disposition des matières résiduelles.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- ✓ l'achat de matériaux (bois, ponceau, gravier, etc);
- ✓ la location d'équipements spécifiques pour la réalisation des travaux;

- ✓ la location de machinerie lourde et de camion, incluant l'opérateur;
- ✓ les honoraires professionnels en lien avec les travaux sur les ponts ou le calcul du dimensionnement de ponceaux;
- ✓ Les frais inhérents aux demandes de permis et autorisations;
- ✓ la location ou l'achat de conteneurs;

Aucune dépense effectuée avant l'approbation formelle du conseil de la MRC n'est admissible à un remboursement et l'entretien hivernal des chemins est spécifiquement exclu des travaux admissibles.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

Afin que les fonds puissent profiter au plus grand nombre, les projets peuvent être présentés par des associations ou des regroupements de villégiateurs (les entreprises privées à but lucratif ne sont pas admissibles). Les projets devront être déposés sur le formulaire prévu à cette fin, dûment complété et accompagné de tous les documents nécessaires à la compréhension de la demande **avant le 6 juin 2019**. **Tout projet incomplet ou reçu après cette date ne sera considéré que dans la mesure où des sommes demeureront disponibles.**

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DE VERSEMENT DES FONDS

Le conseil de la MRC procèdera à l'analyse des projets soumis et attribuera les fonds en fonction des sommes disponibles pour chacun des secteurs. Suite à l'approbation des projets par le conseil de la MRC, les promoteurs retenus seront informés par écrit de l'acceptation de leur projet et ils pourront amorcer sa réalisation.

Les versements de l'aide financière s'effectueront le 20 août, 10 octobre et 22 novembre 2019. Toutefois, afin de s'assurer que les projets retenus seront réalisés en conformité avec les projets déposés, une somme correspondant à 10 % de l'aide consentie sera conservée jusqu'au dépôt des pièces justificatives finales exigées par la MRC selon la nature du projet et ce, au plus tard le 15 novembre 2019.

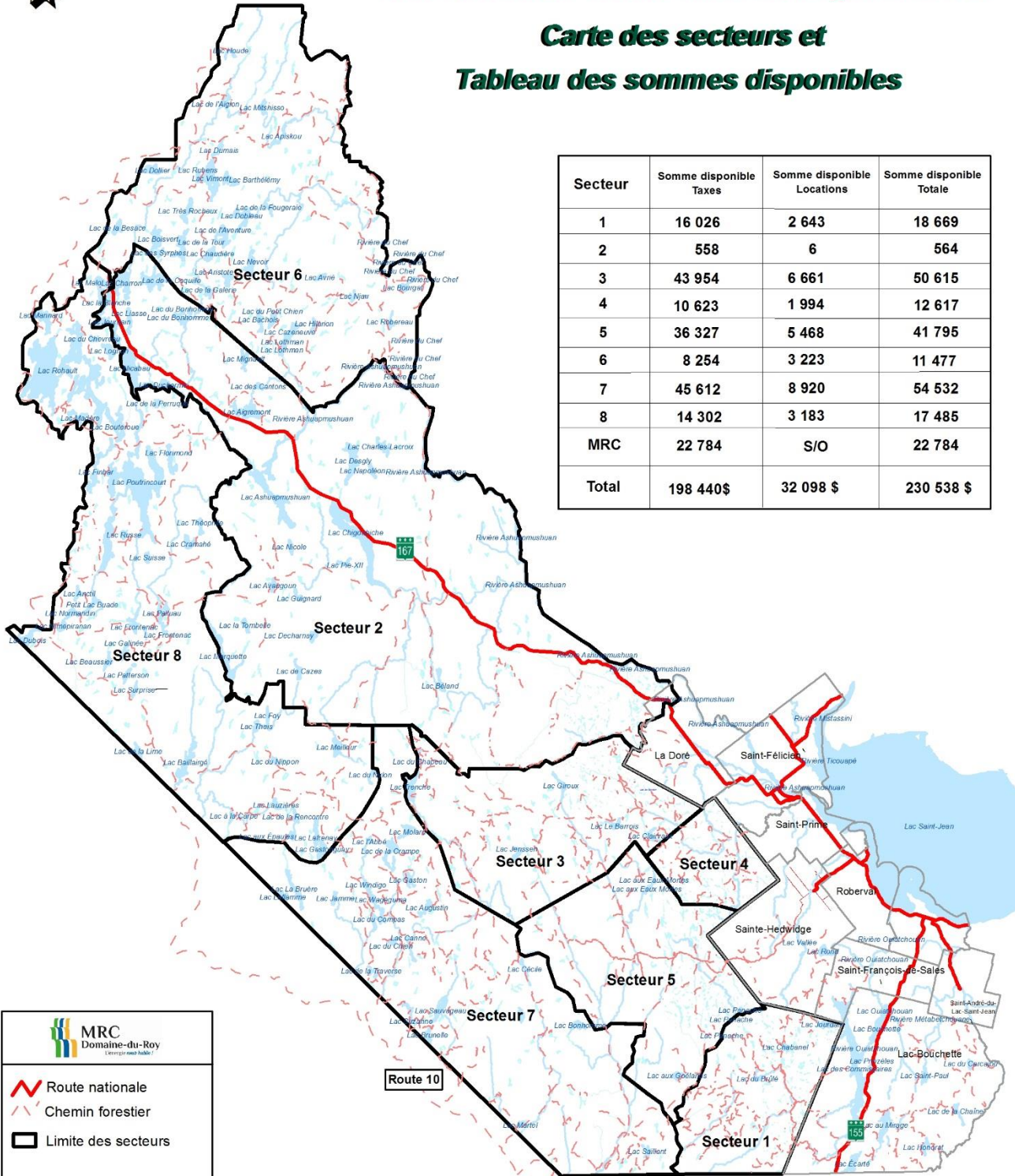
La présente politique est effective pour l'année 2019 et la pertinence de la reconduire pour les années suivantes sera évaluée au terme de l'année.

Pour vous procurer le formulaire de demande d'aide financière et de versement, consultez notre site Internet à **mrcdomaineduroy.ca** ou communiquez avec nous au **1 888 475-2440**.



Politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature 2019

Carte des secteurs et Tableau des sommes disponibles



Secteur	Somme disponible Taxes	Somme disponible Locations	Somme disponible Totale
1	16 026	2 643	18 669
2	558	6	564
3	43 954	6 661	50 615
4	10 623	1 994	12 617
5	36 327	5 468	41 795
6	8 254	3 223	11 477
7	45 612	8 920	54 532
8	14 302	3 183	17 485
MRC	22 784	S/O	22 784
Total	198 440\$	32 098 \$	230 538 \$

MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie met habiter

- Route nationale
- Chemin forestier
- Limite des secteurs

Route 10

1:1 000 000